

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

15 mars 2017

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour du mois de mars deux mille dix-sept (15-03-2017) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin est absente.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Re 17-03-19

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) – Ligne 735 kv Chamouchouane – Bout-de-L'Île ;

- Fonds de développement du territoire : Recommandations du comité technique;
- Dossier implantation d'internet : appui à COGECO;
- Facture éducation spécialisé, camp de jour 2016;
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : Évaluation des scénarios de traitement des matières organiques;
- Autorisation de signer une entente relative à un programme d'aide pour la pyrrhotite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie;
- Approbation de règlements d'urbanisme de la municipalité de St-Séverin;
- Parc industriel régional (PIR) :
  - a) Appui à Xylo Carbone pour sa demande à la CPTAQ;
  - b) Acceptation de céder un terrain à Xylo Carbone et autorisation de signer le contrat;
  - c) Acceptation de la plus basse soumission conforme pour des infrastructures dans le PIR;
- Dépôt d'une demande d'aide au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et au Programme d'aide aux villégiateurs (PAV) pour un chemin dans les territoires non organisés (secteur Bêtes puantes);
- Varia :
  - a) Nomination d'un procureur en remplacement d'un autre pour représenter le DPCP;
  - b) CLD-Suivi 2017;
  - c) Rencontre OMH;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 15 février 2017 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 17-03-20

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de St-

Roch-de-Mékinac et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017.

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DES COMPTES**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

#### **1<sup>re</sup> liste**

#### **M.R.C. DE MÉKINAC**

**Rémunération des employés (es) (4 semaines)** 65 435.19

**Déplacement des employés (es)** 2 306.27

#### **Fournisseurs de biens et services**

Telus	165.63
Telus mobilité	173.52
Xittel (téléphone)	680.65
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	47.14
RREMQ	9 466.21
Union-Vie	7 668.85
Robert Pronovost (déneigement)	383.25
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 343.71
Entreprises de distribution Denis Samson	130.00
Servitec inc. - contrat mensuel, service technique	6 674.93
Fournitures de bureau Denis	179.27
Microgest informatique (contrat d'entretien et autres)	847.74
Fonds de l'information foncière	108.00
Syndicat des employés	617.66
RGMRM (fosses septiques, enfouissement)	36 514.15
Distribution Vithemon	50.00
CARRA	87.14
Hydro-Québec	1 958.05
Chambre de commerce de Mékinac	419.92
DH Électronique	488.63
Chez Jacob	202.07
Municipalité de St-Séverin	1 000.00
Société canadienne du Cancer	250.00
Municipalité de Ste-Thècle	617.00

Éditons Yvon Blais	325.50
Lafrance & Trudel 2005 inc.	123.43
R. Léveillé extincteur	458.19
Salon formation professionnelle	500.00
Savonnerie B-L	107.49
Digital Postage-on-call	1 724.63
Ville de St-Tite (taxes)	2 490.61
<u>Visa</u>	
Frais de déplacement	133.76
Location satellite	36.70
Registre foncier	4.00
Dropbox	109.00

Total fournisseurs : 76 517.08

### **Fonds de développement du territoire**

Corporation de développement Hérouxville (émergence)	4 692.00
Éditions communautaires des Chenaux	632.36
Médias Transcontinental	1 075.01

Total FDT : 6 399.37

### **Programme d'aide aux villégiateurs**

Les Consultants Mario Cossette (pont Missionnaire)	804.83
Municipalité de Lac-aux-Sables (pont Missionnaire)	3 935.67
Construction PP Gagnon (Pont Missionnaire)	183 795.89

Total PAV : 188 536.39

### **Gestion des baux de villégiature**

Groupe Harnois	77.22
SAAQ	299.85

Total baux : 377.07

### **Programme de rénovation**

Service d'aide à l'Habitation	2 000.56
-------------------------------	----------

Total rénovation : 2 000.56

### **Cour municipale**

Coopérative d'informatique municipale	4 678.28
MRC de Maskinongé	107.00
Indemnité au témoin	46.44
Étude Drolet	99.46
Germain Delisle	35.38
Tremblay Bois Mignault Lemay	3 127.71
Trudel & Associés	151.25

Total cour municipale : 8 245.52

Grand total : 349 817.45

### **PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

Hydro-Québec	13.02
Média Transcontinental	242.59
Excavation Jovanex (déneigement)	766.51

Total : 1 022.12

### **TNO DE MÉKINAC**

Larocque Cournoyer	4 311.56
--------------------	----------

### **2<sup>e</sup> liste**

### **MRC DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)** 1 298.25

**Rémunération des maires** 7 083.82

### **Fournisseurs de biens et services**

Ass. des aménagistes régionaux du Québec	494.39
Distribution Vithemon	31.25
Entreprises de distribution Denis Samson	34.49
FQM	224.20
Microgest informatique	221.29
XEROX Canada	188.94
RGMRM	27 996.71
SBM informatique	220.75

Total fournisseurs : 29 412.02

**Fonds de développement du territoire**

LeMercier St-Tite	2 719.17
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	10 000.00

Total FDT : 12 719.17

**Cour municipale**

Étude Drolet, huissiers de justice	63.52
SAAQ	20.52
Remboursement d'un trop perçu	149.48

Total cour municipale : 233.52

Grand total : 50 746.78

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 15 mars 2017.

Claude Beaulieu  
Secrétaire-trésorier

Re 17-03-21

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 15 mars 2017 totalisant 400 564.23 \$ pour la MRC, 1 022.12 \$ pour le parc industriel régional et 4 311.56 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

**CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Lettre de remerciement pour notre contribution pour l'événement «Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie-Édition 2017»;

- Monsieur François Boucher, directeur régionale au MAMOT, accuse réception de notre projet de réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie et que c'est conditionnelle à l'obtention des résolutions de toutes les municipalités concernés au 15 mars 2017;
- Madame Nathalie Huot, technicienne en administration au ministère de la Sécurité publique, nous informe que dans le cadre du volet 3 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, nous recevons un versement au montant de 617 \$;
- Copie d'une lettre adressée à monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, au sujet de la contribution financière pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel. Monsieur Luc Fortin, ministre au ministère de la Culture et des Communications, nous informe sur les sommes accordées, soit 15 000 \$ pour notre MRC;

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Re 17-03-22

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

### **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI) – LIGNE 735 KV CHAMOUCHOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne 735 kv Chamouchouane – Bout-de-l'île sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 431 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 25 janvier 2017, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Re 17-03-23

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que la MRC de Mékinac adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise monsieur Claude Beaulieu, directeur général de

la MRC de Mékinac à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

- Adopté à l'unanimité -

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**  
**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité FDT;

Re 17-03-24

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser le financement des projets suivants :

**Projet enveloppe réservée :**

FDT-CDC-16-01 : Politique de reconnaissance du milieu communautaire de Mékinac, Corporation de Développement Communautaire Mékinac  
15 000 \$ ou max 66 % du projet

**Conditions :**

S'assurer que la politique de reconnaissance est terminée dans les délais prescrits

Voir la possibilité de consolider un poste avec d'autres offres d'emploi

**Projets enveloppe locale :**

FDT-L-17-02-Dans ma cour, j'ai du plaisir! École La Croisière de St-Séverin

26 000 \$

**Conditions :**

S'assurer d'avoir tous les permis et les autorisations en règle pour l'installation des modules et procéder aux travaux pour le parc-école

FDT-L-17-11-Mur de tennis St-Tite, Ville de St-Tite

3 500 \$ ou max 35 % des coûts totaux du projet

**Conditions :**

S'assurer d'avoir tous les permis et les autorisations en règle pour la construction du mur

Obtenir une résolution municipale autorisant la dépense ainsi que l'accès au FDT

Allouer les contrats à des entrepreneurs et des fournisseurs de Mékinac dans la mesure du possible

Respecter les délais prescrits

FDT-L-17-12-Acquisition d'équipement culturel et de loisirs Mun. Notre-Dame de Montauban

17 900 \$ ou max 80 % des coûts totaux du projet

**Conditions :**

Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet

S'assurer de la réalisation des actions projetées avant le 31 août 2017  
S'assurer de recevoir des soumissions de commerçants de Mékinac et les environs pour tout l'équipement prévu ou comparable  
Émettre un rapport de fin de projet avec factures et photos à l'appui.

FDT-L-17-13-Aire de jeux au camping municipal et marina Municipalité S-Roch de Mékinac  
15 000 \$ ou max 80 % des coûts totaux du projet

**Conditions :**

S'assurer d'avoir tous les permis, les autorisations et les assurances en règle pour l'ajout de la section près de la piscine  
Allouer les contrats à des entrepreneurs et des fournisseurs de Mékinac dans la mesure du possible  
Respecter les délais prescrits

FDT-L-17-14-Écocentre Hérouxville Municipalité de Hérouxville  
23 400 \$ ou maximum 63 % des coûts totaux du projet

**Conditions :**

S'assurer de la participation financière de la municipalité  
S'assurer d'obtenir la résolution municipale appuyant ce projet  
Émettre un rapport de fin de projet.

**Projets enveloppe régionale :**

FDT-R-17-01-Programme leadership en DD, SADC Vallée de la Batiscan  
2 500 \$ ou max 5% des coûts du projet (Le montant est réservé dans le FDT régional, mais sera transféré au FARR lors de l'ouverture du programme\*\*)

**Conditions :**

S'assurer de la participation des autres Villes et MRC

FDT-R-17-03-Acquisition de la Coop de solidarité Villa des Sablois, Coop de solidarité Villa des Sablois, 50 000 \$ ou maximum 15 % des coûts du projet

**Conditions :**

S'assurer d'obtenir toute la certification nécessaire à la réalisation du projet

FDT-R-17-05-Acquisition station GPS, MRC Mékinac

18 046 \$ Pacte Rural et 11 654 \$ FDT régional ou max 66 % des coûts du projet

**Conditions :**

S'assurer de l'acquisition de la station avant le 1 er avril 2017

Le conseil de la MRC de Mékinac autorise monsieur Claude Beaulieu, directeur général à lancer les soumissions à des entreprises spécialisées et à procéder à l'achat de l'appareil du plus bas soumissionnaire. Le solde sera approprié à même le programme d'aide aux villégiateurs et du fonds des TNO pour un montant de 7 650\$ chacun, pour un coût d'acquisition total de 45 000\$.

FDT-R-17-06-Festival Motocross Ste-Thècle, Freestyle National  
10 000 \$ ou maximum 47 % des coûts du projet

**Conditions :**

Doit utiliser les bacs de récupération et les estrades de la MRC (voir Festival Western)

S'assurer d'avoir tous les permis nécessaires pour la tenue de l'événement

S'assurer de la visibilité de la MRC Mékinac comme partenaire de l'événement

Permettre la promotion du NDA JAM lors de son événement

FDT-R-17-07-Loisirs actifs et saines habitudes de vie Vallée-de-la-Batiscan, SADC Vallée de la Batiscan

25 000 \$ pour une année ou max 26 % des coûts du projet et transférer le projet dans le programme FARR lors de la disponibilité des fonds

**Conditions :**

Le montant sera réservé dans le FDT régional et versé si le FARR n'appuie pas ce projet

FDT-R-17-08-Le trésor perdu de Acre L'aventureux inc.

15 000 \$ ou maximum 66 % des coûts du projet

**Conditions :**

S'assurer d'avoir tous les permis nécessaires pour la tenue de l'événement

S'assurer de la visibilité de la MRC Mékinac comme partenaire de l'événement

S'assurer de respecter les échéanciers prescrits

Déposer un plan d'action à la MRC et rencontrer certains membres du comité recommandation

Être soutenu par l'agente touristique et l'agent culturel lors de l'élaboration du projet

FDT-R-17-09-J'embauche Mékinac, Carrefour emploi Mékinac

11 000 \$ pour 65 semaines ou max 44 % des coûts totaux du projet

**Conditions :**

S'assurer de la réalisation des actions projetées

Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui.

Obtenir la résolution du CA appuyant le projet

Obtenir le nombre de personnes touchées dans le cadre du projet en précisant le nombre résultats positifs

Ce projet ne pourra pas être récurrent dans le FDT

**Et il est résolu de refuser le projet suivant :**

FDT-R-17-04-Économie du savoir

**Montant demandé 5 000 \$**

Motifs du refus

Récurrence de leur demande de soutien financier;

Financement de mission non admissible au FDT;

Admissibilité au Fond d'Appui au Rayonnement Régional (FARR).

- Adopté à l'unanimité -

**DOSSIER IMPLANTATION D'INTERNET : APPUI À COGECO**

CONSIDÉRANT que de grandes parties du territoire de Mékinac ne sont pas desservies par internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que de nombreux citoyens et entreprises ont un réel besoin d'une connexion internet de qualité;

CONSIDÉRANT que la proposition, de Cogeco Câble, de déployer un réseau de fibres optiques dans certaines municipalités de Mékinac;

CONSIDÉRANT les démarches de Cogeco dans le cadre des programmes de subventions fédérales et provinciales;

Re 17-03-25

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que la MRC de Mékinac appui les démarches entreprises par Cogeco câble dans le cadre des programmes de subventions fédérales et provinciales, afin d'offrir un service internet, indispensable, dans les secteurs non desservis par internet haute vitesse.

- Adopté à l'unanimité -

**FACTURE ÉDUCATION SPÉCIALISÉ, CAMP DE JOUR 2016**

CONSIDÉRANT que les camps de jour de l'été 2016 ont eu à embaucher une éducatrice spécialisée par le réseau loisir de Mékinac;

CONSIDÉRANT que cette facture doit être assumée par les municipalités utilisant les camps de jour;

Re 17-03-26

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que la MRC de Mékinac, à même son fonds cumulé, absorbe cette facture au montant de 2 429,65 \$;

- Adopté à l'unanimité -

**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE : ÉVALUATION DES SCÉNARIOS DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Une lettre sera transmise à la Régie à ce sujet.

**AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE RELATIVE À UN PROGRAMME D'AIDE POUR LA PYRRHOTITE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'octroi, par le ministère des Affaires municipalité et de l'Occupation du territoire (MAMOT), d'une aide financière pour permettre à la MRC de Mékinac de venir en aide aux propriétaires de résidences endommagées par la pyrrhotite

CONSIDÉRANT que le MAMOT nous a fait parvenir un protocole d'entente;  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ledit protocole afin d'avoir droit aux crédits réservés aux fins de cette aide financière;

Re 17-03-27

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser le directeur général de la MRC de Mékinac, monsieur Claude Beaulieu, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une subvention afin de venir en aide aux propriétaires de résidences endommagées par la pyrrhotite.

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risques en incendie préparé par monsieur Benoit Beaupré en collaboration avec les représentants des différentes municipalités;

Re 17-03-28

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'approuver le rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risques en incendie.

- Adopté à l'unanimité -

### **APPROBATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-SÉVERIN**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin a remplacé son plan et ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conforme au schéma d'aménagement régional révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin a transmis à la MRC son nouveau plan d'urbanisme numéro 2017-765 et ses règlements :

- Règlement de zonage numéro 2017-766;
- Règlement de construction numéro 2017-767;
- Règlement de lotissement numéro 2017-768;
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2017-769;
- Règlement administratif numéro 2017-770;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 17-03-29

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-

Sables et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le nouveau plan d'urbanisme numéro 2017-765 et ses règlements :

- Règlement de zonage numéro 2017-766;
- Règlement de construction numéro 2017-767;
- Règlement de lotissement numéro 2017-768;
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2017-769;
- Règlement administratif numéro 2017-770;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

**PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL (PIR) : APPUI À XYLO CARBONE POUR SA DEMANDE À LA CPTAQ**

CONSIDÉRANT que Xylo Carbone inc. s'adressera à la CPTAQ pour obtenir une autorisation de l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la localisation d'une cour à bois complémentaire à l'usage industriel situé sur la portion de terrain situé à St-Tite dans le PIR;

CONSIDÉRANT que le fait d'autoriser ce projet n'aura pas pour effet de nuire à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'arrivée de ce projet aura des répercussions positives quant à la création d'emploi et le développement régional;

CONSIDÉRANT que cet usage ne contrevient à aucun règlement municipale ni au schéma d'aménagement régional;

Re 17-03-30

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que la MRC de Mékinac appui la demande d'autorisation de Xylo Carbone inc. à la CPTAQ, pour obtenir une autorisation de l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie de terrain situé sur le territoire de la municipalité de Hérouxville, soit la localisation d'une cour à bois complémentaire à l'usage industriel, adjacente à la portion de terrain situé à St-Tite dans le Parc industriel régional (PIR).

- Adopté à l'unanimité -

**PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL (PIR) ACCEPTATION DE CÉDER UN TERRAIN À XYLO CARBONE ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Xylo Carbone veut installer une nouvelle entreprise dans le Parc industriel régional de la MRC de Mékinac (PIR), créant 25 emplois;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales pour vendre l'immeuble à un prix nominal de 1\$;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de ce type de transaction a déjà fait l'objet d'une acceptation dans des dossiers antérieures (AM259314;AM232898);

Re 17-03-31

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac de demander au ministre des Affaires municipales, monsieur Martin Coiteux, d'autoriser la MRC de Mékinac à vendre une partie du lot 5 555 718 cadastre du Québec, situé dans la Ville de St-Tite et le lot 4 404 188 cadastre du Québec, situé à Hérouxville, étant des lots contigus, à l'entreprise Xylo Carbone, pour un prix nominal de 1\$;

Également, autorise monsieur Claude Beaulieu, directeur général de la MRC de Mékinac à signer tout document relatif à cette transaction.

- Adopté à l'unanimité -

### **ACCEPTION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR DES INFRASTRUCTURES DANS LE PIR**

CONSIDÉRANT les travaux d'amélioration requis des infrastructures d'accueil dans le parc industriel régional (PIR), soit l'aqueduc, la conduite incendie et la voirie;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues le 14 mars 2017;

Re 17-03-32

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'accepter la plus basse soumission conforme au montant de 504 122,72\$ taxes incluses, présentée par l'entreprise André Bouvet Ltée, et autorise monsieur Patrice Bédard, ingénieur à signer tous documents afférents à la réalisation des travaux.

- Adopté à l'unanimité -

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) ET AU PROGRAMME D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS (PAV) POUR UN CHEMIN DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (SECTEUR BÊTES PUANTES)**

CONSIDÉRANT les travaux requis dans certains tronçons du chemin Bêtes Puantes, situé dans les TNO à l'ouest du St-Maurice;

CONSIDÉRANT l'estimé préparé par le service d'ingénierie de la MRC s'élevant à 70 000 \$;

Re 17-03-33

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le dépôt d'une aide financière dans le cadre du PADF et du PAV dont les coûts seraient réparties comme suit :

- PADF : 50 000\$;
- PAV : 15 000\$;
- TNO : 5 000\$;

Et autorise le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, à signer les documents afférents.

- Adopté à l'unanimité -

**NOMINATION D'UN PROCUREUR EN REMPLACEMENT D'UN AUTRE POUR REPRÉSENTER LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

CONSIDÉRANT que M<sup>es</sup> Patrick Beauchemin, Marc-André Beaudoin et Matthieu Tourangeau, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., sont autorisés à agir au nom du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que Me Patrick Beauchemin ne pratique plus au sein de cette étude et qu'il y a donc lieu de révoquer sa nomination;

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. recommande la nomination de Me Myriam Asselin comme procureur substitut du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant cette Cour en remplacement de Me Patrick Beauchemin;

Re 17-03-34

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que la MRC de Mékinac demande que Me Myriam Asselin, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., soit désigné par le *Directeur des poursuites criminelles et pénales*, pour le représenter devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac, en remplacement de Me Patrick Beauchemin, en plus des procureurs déjà autorisés, soit M<sup>es</sup> Matthieu Tourangeau et Marc-André Beaudoin.

- Adopté à l'unanimité -

**CLD - SUIVI 2017**

CONSIDÉRANT la correspondance de la présidente du CLD de la MRC de Mékinac, madame Julie Trépanier, relative à l'entente en matière de développement local et régional entre la MRC et le CLD;

CONSIDÉRANT que ladite entente se termine le 31 décembre 2017 et qu'il y a lieu que le Conseil de la MRC se positionne sur l'avenir du CLD;

Re 17-03-35

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

- De maintenir le statu quo en ce qui a trait à l'aspect administratif et légal du CLD de Mékinac;
- De demander au CLD de Mékinac de réintégrer les locaux du siège administratif de la MRC, afin de consolider la synergie nécessaire à l'offre de service en développement local et régional, avec les autres professionnels de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

### **RENCONTRE OMH**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par le biais de la SHQ, a entrepris une réorganisation majeure de l'administration des OMH;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'organiser une rencontre de l'ensemble des organisations concernées;

Re 17-03-36

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac de s'assurer de maintenir le plus d'emplois possibles sur le territoire dans le cadre de cette réorganisation et de prévoir une rencontre au sujet de ce dossier.

- Adopté à l'unanimité -

### **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Réjean martin du Bulletin Mékinac et madame Myriam de l'Hebdo s'informe sur certains dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Re 17-03-37

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier